



MONUSCO

Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

+243 81 890 6000

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2016

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois d'avril 2016, le BCNUDH a documenté 366 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une baisse par rapport au mois de mars 2016 au cours duquel 410 violations avaient été enregistrées. Les provinces les plus touchées restent celles de l'Est de la RDC (269 violations et 489 victimes), et notamment les provinces du Nord-Kivu (121 violations), de l'Ituri (63 violations) et du Haut-Uélé (38 violations). Les provinces de l'Ouest du pays ont enregistré 97 violations des droits de l'homme ayant causé au moins 149 victimes. Les types de violations les plus rapportés au mois d'avril 2016 sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (121 violations et 386 victimes), les atteintes au droit de propriété (86 violations), les atteintes au droit à l'intégrité physique (82 violations et 158 victimes), et les atteintes au droit à la vie (51 violations et 65 victimes), dont 37 violations et 49 victimes d'exécutions sommaires et extra-judiciaires par des agents de l'État.

Les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives) ont été responsables de 52% des violations des droits de l'homme enregistrées durant le mois sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit de 191 violations ayant fait 264 victimes. Les groupes armés tous confondu ont été responsables de 175 violations commises dans les provinces de l'Est de la RDC, soit 48% du nombre total de violations enregistrés.

Parmi les agents de l'Etat, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au cours de ce mois par le BCNUDH sont les agents de la PNC qui sont responsables de 88 violations des droits de l'homme ayant fait au moins 145 victimes. Les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont, quant à eux, responsables de 73 violations ayant fait 94 victimes.

Au cours du mois d'avril 2016, un total de 243 violations des droits de l'homme ont été commises dans les territoires affectés par le conflit. Les combattants de l'ensemble des groupes armés ont été responsables de 175 violations ayant fait au moins 374 victimes (dont 28 civils tués) dans les zones en

conflit. Dans les mêmes provinces, les agents de l'état ont été responsables de 68 violations et 99 victimes (dont 10 civils tués).

Parmi les groupes armés, les combattants des Forces de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) sont les principaux auteurs des violations des droits de l'homme rapportées durant le mois d'avril 2016 avec 48 violations ayant causé 41 victimes, suivis des combattants de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) qui sont responsables de 38 violations ayant fait 112 victimes et des ceux du Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) responsables de 23 violations et 35 victimes. Parmi les agents de l'état, dans les zones en conflit les FARDC ont commis le plus de violations des droits de l'homme, soit 42 violations à l'encontre de 72 victimes.

Au cours du mois d'avril 2016, le BCNUDH a documenté 47 violations des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais ce qui porte à 476 le total de violations des droits de l'homme en lien avec la restriction de l'espace démocratique documentées depuis le 1^{er} janvier 2015. Les violations des droits de l'homme documentées en avril 2016 ont été commises principalement dans les provinces du Haut-Katanga (20 cas), du Kasai (sept cas) et de Kinshasa (six cas). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (15 cas) et les atteintes à la liberté d'opinion et d'expression (12 cas). Les membres de partis politiques (23 victimes) et les professionnels des médias (sept cas) sont les principales victimes desdites violations.

Durant le mois d'avril 2016, le BCNUDH a documenté 49 victimes adultes de violences sexuelles ce qui constitue une hausse importante par rapport au mois précédent pendant lequel 18 victimes avaient été enregistrées. Ces violations ont principalement été commises par les Raïa Mutomboki au cours de deux incidents survenus les 7 et 10 avril 2016, dans les forêts de Nsangila et de Nkunwa, territoire de Shabunda (27 victimes), province du Sud-Kivu. Les combattants des Forces de résistance patriotiques de l'Ituri (FRPI) sont quant à eux responsables du viol de 15 victimes tandis que les combattants Mai Mai ont fait trois victimes. Les agents de l'État ont été responsables de quatre victimes de violences sexuelles au mois d'avril 2016, dont deux victimes attribuées aux militaires des FARDC.

En avril 2016, la Section protection de l'enfant de la MONUSCO a enregistré un total de 172 enfants, dont 146 garçons et 26 filles, qui ont été victimes de violations graves de leurs droits fondamentaux dans le contexte du conflit armé. Parmi eux, 142 enfants (133 garçons et neuf filles) ont été séparés ou se sont échappés des groupes armés, 18 filles et un garçon ont été victimes de violences sexuelles, trois garçons ont été tués, trois autres mutilés et six garçons ont été enlevés.

Le BCNUDH a enregistré 13 cas de décès en détention dans les prisons des provinces du Kongo-Central (six), du Kasai oriental (deux), de l'Equateur, du Nord-Ubangi, du Maniema, de Tshuapa et de Tshopo (une chacune).

Le BCNUDH a enregistré 76 cas d'évasions des centres de détention, principalement dans les provinces de Tshopo (20 personnes), de Lualaba (17 personnes), de du Haut-Uélé (13 personnes) et du Nord-Kivu (sept personnes), ce qui constitue une hausse par rapport au mois de mars 2016 (67 personnes).

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois d'avril 2016, au moins 38 militaires des FARDC et 18 agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC.